



## Stationnement très gênant - trottoir ou pas trottoir ?

Par **François85**, le 10/05/2021 à 12:39

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter pour étudier une éventuelle contestation d'amende. Le terre plein visible [ici](#) est -il un trottoir et donc est-il pertinent d'être sanctionné pour un stationnement très gênant ?

Il va sans dire que cet arrêt était momentané et ne gênait pas la circulation, mais je comprends que l'OMP n'y verra pas d'éléments pour requalifier ma demande.

Merci par avance pour vos lumières,

Par **LESEMAPHORE**, le 10/05/2021 à 13:37

Bonjour

Au numero de voirie de la voie inscrite sur l'avis qui est double du PV , il doit bien y avoir un trottoir ? , non ?

Par **François85**, le 10/05/2021 à 14:18

Bonjour,

Merci de votre réponse. Il n'y a pas de numéro de voirie précisé sur l'avis. Seulement le nom de l'avenue et la mention "face à ensemble scolaire"